

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
Unité procédures et réglementation

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé sur le territoire de la commune de Mana du **mardi 09 octobre 2018 au jeudi 08 novembre 2018 inclus**, soit 31 jours, à une enquête publique dans le cadre de la demande de permis de construire n° **PC9733061720008** déposée par la SAS SAUT DALLES ÉNERGIE GUYANE, représentée par Voltalia Guyane, pour le projet de parc solaire au lieu dit « Sarcelle » situé en rive droite du fleuve Mana, parcelle n° 28, section AS sise sur la commune de Mana 97 360.

La SAS SAUT DALLES ÉNERGIE GUYANE est représentée par M. Sébastien CLERC, et en Guyane elle est représentée par M. Maël DELATTRE, chef de projets Voltalia Guyane. Le siège social de la société se situe au 1897 route de Montjoly, 97 354 Rémire-Montjoly – Téléphone : 0694 26 52 71 – m.delattre@voltalia.com

Le service instructeur pour le permis de construire est la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), cellule urbanisme au 0594 39 80 81 – aucl.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr

M. Christian BRUXELLES, retraité, résidant à Rémire-Montjoly, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de la Guyane. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique et les pièces réglementaires sont consultables :

- **sur internet** aux adresses suivantes : préfecture de la Guyane – www.guyane.pref.gouv.fr – (annonces – enquêtes publiques) – DEAL www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public – enquêtes publiques 2018).
- **sur support papier**, à la mairie de Mana – Direction des Services Techniques – 1 Place Yves Patient – 97 360 Mana – standard : 05 94 34 82 68 – info.contact@mairie-mana.fr ou M. Gustave MARCEILLON, directeur des Services Techniques : ligne directe : 0594 34 44 14 – courriel : gustave.marceillon@mairie-mana.fr
- **sur support papier** à la DEAL Guyane située rue Carlos Fineley – Impasse Buzaré – CS 76 003 – 97 306 Cayenne Cedex – PSDD – unité procédures et réglementation (UPR) : 0594 29 51 36 ou 0594 29 75 54 sur rendez-vous.

Le public pourra formuler ses observations par courrier (voir adresses ci-dessus) ou par courriel : à la mairie de Mana : info.contact@mairie-mana.fr ou au commissaire enquêteur christian.bruxelles@wanadoo.fr ou à la DEAL pr.psdd.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr

Seules les observations formulées pendant la durée de l'enquête publique seront annexées au registre d'enquête publique disponible en mairie.

Le public pourra aussi consigner ses observations et propositions par dépôt : sur le site internet de la DEAL (www.guyane.developpement-durable.gouv.fr – information du public – enquêtes publiques 2018) ; ou à la mairie de Mana directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tous les jours aux heures normales d'ouverture des bureaux, **à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés. Horaires de la mairie de Mana :** Lundi, mercredi, vendredi : de 07h30 à 13h30 – Mardi, jeudi : de 07h30 à 13h30 et de 15h00 à 17h30

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Mana le matin de 09h00 à 12h00.

- les mardi 03 octobre, vendredi 12 octobre, mardi 23 octobre, mercredi 31 octobre 2018
- le jeudi 08 novembre 2018

À l'issue de l'enquête publique le préfet se prononcera sur la demande de permis de construire sollicitée par la SAS SAUT DALLES ÉNERGIE GUYANE. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera disponible à la DEAL (PSDD/UPR) et à la mairie de Mana où le public pourra en prendre connaissance, pendant un an, aux heures normales d'ouverture des bureaux. Il sera mis en ligne sur les sites internet de la préfecture et de la DEAL aux adresses indiquées ci-dessus.

Pour le préfet, par délégation,
Le Directeur adjoint de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement

Didier RENARD